Image not found or type unknown

Date préavis démission pour suiv conjoint

Par **Progrockeuse94**, le **26/06/2012** à **19:49**

Bonjour,

Mon ami travaille actuellement au Mans et va prendre un poste le 01/10/2012 à Caen. Je suis également actuellement en poste au Mans en CDI et souhaite suivre mon ami.
Je souhaite donc démissionner pour le suivre mais j'ai un préavis de 3 mois.
Pour toucher les indemnités Pole Emploi pour "démission pour suivi de conjoint", puis-je envoyer ma démission dès demain le 27/06/2012. La fin de mon contrat de travail serait donc le 27/09/12 au soir.
Ou bien dois je l'envoyer seulement à partir du 1er juillet 2012 ce qui ferait une fin de contrat le 01/10/12 au soir ?
J'aimerais envoyer ma démission dès demain afin de déménager en même temps qu mon ami.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **26/06/2012** à **21:35**

Bonjour,
La prudence aurait voulu que vous interrogiez Pôle Emploi avant de prendre votre décision éventuellement sur leur site internet, Personnellement, je vous conseillerais d'attendre le 1er juillet sachant que si votre préavis de 3 mois commence à cette date, il se terminera le 30 septembbre et donc si vous travaillez du lundi au vendredi le 28 au soir...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés